Monsieur Ferré
Maire
Hôtel de ville
Allées d'Etigny
31110 Bagnères de Luchon

Labège, le 12 mai 2009.

Réf : EI/2009-13

Objet : atterrissage de parapente de Bagnères de Luchon

Monsieur le Maire,

La ligue Midi-Pyrénées de Vol Libre a été informée par la société SOARING de l'ouverture officielle d'un atterrissage dans la zone du practice du golf à l'occasion de la manifestation "la route du vol" qu'elle organise le dernier week-end de mai.

Lors d'un entretien avec le président du club Luchon Vol Libre, M. Gilles Thuriès, celui-ci nous apprend qu'aucune "convention de site" n'a été signée entre le club et la ville de Bagnères de Luchon, gestionnaire du terrain de Golf.

Nous nous permettons de vous apporter quelques précisions.

Seul un club agréé par la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) est habilité à négocier et à gérer un site officiel, donc la délimitation des zones de décollage et d'atterrissage.

Dans ce cadre une convention dite de "gestion de site" est passée entre un propriétaire, un délégataire ou autre formalisant pour une période donnée avec le club local via la FFVL, les conditions d'usage et de gestion du site (entretien, accès, relations avec le voisinage, etc.) et également assurant un transfert de responsabilité en matière de sécurité dans le cadre de la pratique du vol libre sur la zone délimitée.

La ligue ne peut pas reconnaitre des initiatives diverses provenant d'autres personnes même reconnues, appréciées et qualifiées dans cette activité mais qui ne représentent qu'elles mêmes ou leur délégataire et en aucun cas le club Luchon Vol Libre.

LIGUE MIDI-PYRENEES DE VOL LIBRE

Maison des Sports – rue Buissonnière BP 81908 – 31319 LABEGE CEDEX
Association loi 1901 affiliée à la FFVL numéro d'inscription 9619
Tél : 05.62.24.18.52 E-mail : liguevlmp@cdos31.com
Site : http://www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr

Le fait d'annoncer une ouverture officielle est infondée et peut avoir des conséquences tant vis-à-vis des pratiquants que pour le voisinage par manque d'aménagements adéquats. Bien évidemment dans le cadre d'une compétition reconnue par les autorités sportives et qui est prévue lors de la Route du Vol, actuellement seul l'aérodrome peut-être le terrain officiel.

Nous savons que vous vous êtes saisis du dossier afin d'aboutir à une solution acceptable pour tous les usagers dans les meilleurs délais. Des entretiens sont en cours entre M. Sicart votre adjoint délégué et M. Gilles Thuriès pour trouver les conditions d'un accord.

Monsieur le Maire, la ligue Midi-Pyrénées, la FFVL, le comité départemental de vol libre de Haute-Garonne, les usagers, les professionnels et tous les acteurs du Vol Libre ont à cœur la résolution de ce dossier dans un site emblématique des Pyrénées. Depuis plus de 4 ans, certes une trop longue période provoquant aussi découragement et lassitude, la ligue soutient Luchon Vol Libre dans sa démarche et apporte tous ses moyens pour la résolution de cette situation ; sachez dès à présent qu'en prévision d'un accord, une contribution financière d'aide à l'aménagement est prévue pour accompagner les signataires de la convention de gestion de site.

Nous espérons vivement l'aboutissement d'un accord que nous savons difficile mais pas impossible si toutes les parties concernées y mettent de la bonne volonté, ce qui n'a pas toujours été le cas antérieurement. Les conditions ont évolué, la période est sans doute plus propice et nous sommes bien évidemment à votre disposition si vous le souhaitez.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Eric IRVOAS

Président

PS : Copie à M. le président de Luchon Vol Libre